

P. 12 798.B

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 11 OCTOBRE 1947

Discours du Chevalier Braas, Recteur

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1946-1947

Installation
de M. le Recteur H. Fredericq



LIÈGE

IMPRIMERIE GEORGES THONE

1948

Ouverture solennelle des Cours

le 11 octobre 1947

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 11 OCTOBRE 1947

Discours du Chevalier Braas, Recteur

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1946-1947

Installation
de M. le Recteur H. Fredericq



LIÈGE

IMPRIMERIE GEORGES THONE

1948

Discours du chevalier Braas, recteur

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS COLLÈGUES,

Cette séance sera principalement consacrée à honorer les savants étrangers auxquels le Conseil Académique a décerné le diplôme de docteur *honoris causa*. J'ai aussi l'impérieuse obligation de parler de l'Exposition et des Congrès de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège et marquer leurs brillants résultats. Il faudra donc, pour déférer à ces deux agréables devoirs, que je me borne à donner les points essentiels des considérations juridiques que j'aurais souhaité pouvoir formuler devant vous (1).

*
**

L'an dernier, j'ai parlé de la répression des crimes des dirigeants du Reich et des animateurs de la guerre par le Tribunal de Nuremberg, en vertu des pactes interalliés. Neuf affaires successives ont été soumises à cette haute juridiction.

Il est actuellement question du jugement par nos propres tribunaux de membres des armées ou des administrations occupantes qui ont commis, en territoire belge, des crimes contre nos nationaux.

La pratique suivie jusqu'ici a manqué d'homogénéité.

(1) Ces considérations font partie d'un ouvrage en préparation.

Parfois, ces criminels ont été jugés par les tribunaux d'une armée alliée d'occupation, comme ce fut le cas pour les généraux allemands coupables des massacres d'otages en Italie. D'autres fois, le jugement a eu lieu par les tribunaux du pays dans lequel les inculpés avaient délinqué. Cela se produisit en France, pour les jugements des fonctionnaires allemands qui avaient administré l'Alsace, et en Norvège pour les auteurs des exécutions de populations civiles.

La seconde procédure est la plus conforme aux principes. Un texte, chez nous, domine la matière : l'article 3 du Code pénal portant que l'infraction perpétrée sur le territoire du Royaume par des Belges ou par des étrangers est punie en conformité des lois belges. Les lois répressives d'un Etat, en effet, atteignent tous ceux qui sont venus délinquer dans le territoire de cet Etat, sans distinction de situation ou de nationalité. Divers arrêts belges et français l'ont affirmé après les guerres de 1870 et de 1914. Notre Cour de cassation a rejeté les pourvois formés en 1919 et 1920 par des sujets allemands condamnés par les cours d'assises ou les tribunaux militaires du chef de crimes commis contre des Belges. La Cour suprême de France a rendu un arrêt de principe en cause d'individus qui avaient participé à un service d'espionnage organisé en France par le Reich. (Cass. fr., 17 avril 1947, *R. D.*, p. 333.)

Les codes de chaque pays comportent, au surplus, des dispositions suffisantes pour atteindre les crimes de guerre proprement dits, comme les crimes commis à la faveur de la guerre ou de la présence de l'ennemi.

L'activité des agents allemands a consisté en meurtres, pillages, violences ou arrestations arbitraires. Chacun de ces faits rentre dans les prévisions de notre code et il est aisé de faire reposer chaque accusation sur un libellé précis.

La VIII^e Conférence pour l'unification du droit pénal, tenue en juillet à Bruxelles, a émis le vœu de voir ériger en infraction de droit commun tout crime, dirigé en temps de guerre comme en temps de paix, à l'encontre d'individus ou de groupes humains, en raison de leur race, de leur nationalité, de leur religion ou de leurs opinions. On ne saurait qu'approu-

ver semblable recommandation, en observant toutefois qu'elle ne revêt pas une indubitable utilité.

Les criminels traduits devant les tribunaux belges peuvent avoir exercé une partie de leur activité délictueuse en territoire étranger. Les articles 6 et suivants de la loi du 17 avril 1878 autorisent la répression par nos tribunaux. Et, pour parer à toute objection, un arrêté du Gouvernement de Londres du 5 août 1943 a expressément autorisé la poursuite en Belgique des auteurs de faits, même accomplis à l'étranger, en temps de guerre, quand ils constituent l'homicide, le viol, l'attentat à la pudeur ou la dénonciation.

La difficulté la plus sérieuse qui pourra se présenter lors des poursuites dérivera de l'objection soulevée par les inculpés, qui prétendront avoir agi par ordre supérieur. C'est ce qu'ont fait, d'ailleurs, la plupart des accusés jugés à Nuremberg. Ils ont invoqué pour se couvrir, la qualité de militaire ou celle de fonctionnaire soumis aux règles de l'obéissance hiérarchique. La matière est dominée par l'article 70 de notre Code pénal : « Il n'y a pas d'infraction lorsque le fait était ordonné par la loi et commandé par l'autorité. » On ne saurait prétendre que les actes commis par les Allemands au détriment de nos nationaux étaient *commandés* par la loi belge. Des auteurs, notamment Chauveau-Hélie, écrivent, au surplus, que la justification tirée de l'obéissance hiérarchique cesse quand la criminalité de l'acte est évidente. Il en est surtout ainsi quand il s'agit de personnes d'un rang suffisant pour faire, à l'occasion d'une injonction de nature immorale, les représentations convenables. L'ordre supérieur allégué pourra constituer, peut-être, une circonstance plus ou moins atténuante, jamais une cause justificative (CHAUVEAU-HÉLIE, *Théorie du droit pénal*, n^{os} 911 et 912).

*
**

Quand en 1929, lors de la révision de la loi sur l'enseignement supérieur, nos Universités, rompant les cadres du moment, ajoutaient aux grades d'ingénieur des mines et

d'ingénieur mécanicien, tout ce qui concernait la métallurgie, les constructions civiles, les constructions navales, l'architecture, la chimie, les textiles et l'aéronautique, quand elles créaient les divers grades scientifiques qui se sont ajoutés aux grades légaux, elles avaient une vision nette de l'avenir. Elles sentaient qu'une ère de progrès d'une ampleur inouïe allait venir.

La guerre fut une parenthèse. Le travail ne fut souvent continué que pour sauver le personnel ouvrier des déportations. Comme il arrive dans les maladies, la stagnation forcée fut suivie d'un regain de vitalité, à l'exemple des Etats-Unis, de l'Angleterre, du Canada et de ceux de nos grands amis qui avaient développé (à un point non encore imaginable) l'industrie et la production de guerre.

A Liège, existait l'Association puissante des anciens élèves de la Faculté des Sciences appliquées. Elle comprenait des personnalités qui avaient conservé le souvenir de la maison dont elles étaient issues. Une collaboration de longue date existait entre l'Association et l'Université. L'exposition et les congrès tenus, à l'occasion du Centenaire, viennent de se clôturer avec le plus éclatant succès.

Les Congrès qui avaient pour titre « Passé, présent et avenir de notre Industrie » se sont ouverts le 30 août 1947 et se sont terminés le 14 septembre. Leur activité était très large. Ils comportaient 14 sections : mines, géologie, mécanique, métallurgie, électricité, chimie, génie civil, transports, agronomie, questions économiques, professionnelles et sociales, section coloniale, textiles, alimentation, art de l'ingénieur. Plus de 700 rapporteurs ont établi le bilan de l'activité industrielle du pays et se sont efforcés de dégager les perspectives d'avenir.

En même temps se tenait un « Salon international de la Recherche scientifique et du contrôle industriel », dans les locaux dévastés du Val-Benoît, qui avaient repris, comme sous une influence magique, leur vie d'avant 1940. Les laboratoires et les salles de démonstration étaient librement accessibles et tous, techniciens et professeurs, y accueillaient ceux qui venaient les interroger.

Héritière des amples traditions des Ecoles spéciales, la Faculté des Sciences appliquées a su magnifiquement adapter aux exigences de la technique moderne et du progrès incessant, un enseignement de haute valeur. L'esprit scientifique anime chacun de ses membres. Le développement des laboratoires, malgré les événements de 1940-1944, en est la preuve.

Elle doit former des réalisateurs. C'est à cela que son enseignement tend depuis plus de cent ans. Elle sait faire un harmonieux dosage entre la science pure et les opérations techniques. On ne pourrait concevoir distribution plus judicieuse de l'élément doctrinal et de l'élément pratique.

Les membres de l'A. I. Lg. ont été des amis des bons et des mauvais jours. Ils nous ont soutenu de leur influence morale. Ils nous ont aidé matériellement chaque fois qu'il l'a fallu. Ils n'ont cessé de soutenir les œuvres postuniversitaires et nous ont toujours assisté dans l'équipement de nos laboratoires. L'Université de Liège a été heureuse de leur manifester sa gratitude.

L'alliance de la recherche scientifique et des industries a fait un pas énorme depuis 1927, depuis le discours du Roi Albert à Seraing. Le Fonds National de la Recherche Scientifique d'abord, l'I. R. S. I. A. ensuite, ont servi de trait d'union. Mais l'exposition qui vient de prendre fin et les congrès qui se sont tenus au Val-Benoît ont rendu définitive les relations entre ceux qui recherchent et ceux qui construisent. L'usine est devenue tributaire de l'Université, à laquelle elle vient demander des ingénieurs, des chefs, des expériences et des essais. Les Universités, de leur côté, reçoivent des usines une aide souvent substantielle (témoin la création récente à Liège du Centre de métallurgie physique).

Toutes les Facultés participent au développement industriel de la Nation. Qu'il s'agisse de chimie, d'exploitation de charbonnages, de recherches physiques, on a recours à elles. Elles interviennent dans l'examen des questions d'économie, de législation industrielle ou sociale aussi bien qu'en ce qui regarde le dépoussiérage des charbonnages et l'épuration des eaux.

L'Université de Liège sera sans doute bientôt pourvue d'un Centre interfacultaire d'études sociales.

*
**

Dans le domaine *colonial* aussi, nous désirons faire tout ce que nous devons. On avait voulu développer, dans ce sens, certaines matières économiques, sociales ou scientifiques. On a préféré établir un Centre d'études coloniales, comprenant des éléments des diverses facultés. Il s'agit de donner aux jeunes gens le sens et le goût des sciences coloniales et de remédier à la pénurie de personnel dont se plaignent les administrations du Congo. Ce centre interfacultaire a été établi par un arrêté du Régent du 27 novembre 1946 et comprend des professeurs de toutes les Facultés.

*
**

L'Université a renoué les relations qu'elle entretenait avec les Universités des pays alliés et amis. Elle salue ici la présence de MM. les représentants diplomatiques et consulaires de ces pays. Elle y voit un encouragement précieux pour ses travaux.

Les conférenciers invités ont été nombreux. Beaucoup de membres des Facultés ont fait des leçons en dehors du pays. Des visites officielles d'Universités étrangères, spécialement des Universités américaines et britanniques, ont eu lieu. L'Université de Liège entend multiplier ces contacts. L'affluence d'étrangers aux Congrès de l'A. I. Lg. les a encore renforcés.

C'est sous les auspices les plus favorables que va s'ouvrir l'année académique 1947-1948. Et durant cette année comme durant celles qui l'ont précédée, l'Université de Liège continuera à entretenir avec les autres Universités belges les plus sympathiques rapports. Elle remercie vivement M^{gr} le Recteur de l'Université de Louvain, MM. les Recteurs de Gand et de Bruxelles de leur présence à cette séance.

Les Universités savent ce qu'elles doivent au progrès scientifique, au progrès social et à l'avenir du Pays. Elles ne failliront pas à leur tâche.

Installation de M. le Recteur H. Fredericq

Un arrêté du Régent a appelé aux fonctions de Recteur de l'Université, pour la période 1947-1950, mon excellent Collègue M. Henri Fredericq, professeur à la Faculté de Médecine.

Dans quelques instants, j'aurai l'honneur de l'installer, en cette qualité — de lui remettre les pouvoirs et la dignité rectorale. Je le fais en toute confiance pour l'Université. Il est imprégné de l'esprit qui caractérise tous nos collègues : celui du dévouement à la Maison dans laquelle ils ont l'honneur d'enseigner.

Le nom du baron Fredericq et de ceux qui l'ont précédé ajoute encore au lustre scientifique personnel qui est le sien. J'ai la conviction qu'il maintiendra, avec les autres Universités du pays, les relations vraiment heureuses qui ont existé sous les Rectorats de MM. Duesberg et Graulich et durant le temps où j'ai eu moi-même le grand honneur d'avoir la direction de l'Université. Je sais aussi qu'il veillera à développer les relations culturelles qui existent avec les Universités étrangères. Il sait que nous ne pouvons point vivre seuls — que nous avons, en dehors, de grands, influents et puissants amis, sur lesquels nous devons et sur lesquels nous pouvons compter.

*
* *

Je salue à cette occasion le nouvel Administrateur, mon

ancien élève, collègue et ami, M. Paul Horion. Je l'ai déjà félicité dans une autre enceinte. Je ne puis ici que renouveler ce que je lui ai dit, c'est-à-dire qu'il assumait une lourde succession, mais qu'il serait à la hauteur de la situation et que son dévouement actuel à l'Université était le gage de son dévouement futur.

Je connais M. Horion depuis longtemps et il voudra bien me permettre ici de parler des relations d'amitié qui unissaient son père et le mien.

*
**

M. le professeur Paul Chantraine a été promu à la dignité de Secrétaire du Conseil académique, pour l'année 1947-1948.

C'est aussi un de mes anciens amis. Il sait combien mes félicitations sont sympathiques et sincères.

*
**

Je remercie MM. Nève de Mévergnies, Hanocq et de Marnette, qui ont exercé les fonctions de Secrétaire académique, durant ma période rectorale.

Je ne saurais trop leur dire la gratitude que j'éprouve vis-à-vis d'eux, notamment pour leurs judicieux conseils dans les questions délicates que j'ai parfois dû envisager. M. Nève de Mévergnies a aussi prêté un concours d'une particulière utilité, comme maître des cérémonies de l'Université.

Je veux marquer ma reconnaissance à ceux de mes estimés Collègues qui exercèrent les fonctions décanales depuis l'année 1945 et leur dire tout le bien que je pense de leur activité.

Le Collège des Assesseurs, jadis simple organisme consultatif, est devenu à l'Université de Liège, un pouvoir très actif. Comme mon prédécesseur, je l'ai fréquemment réuni et j'ai été heureux de constater combien son action était efficace.

*
**

M. le Recteur Fredericq remerciera Leurs Excellences et MM. les Représentants des pays étrangers.

Je voudrais cependant, avant de délaissier ma charge, leur dire ma reconnaissance de la très grande obligeance qu'ils ont toujours bien voulu montrer vis-à-vis de moi :

Il en est de même pour toutes les autorités civiles, ecclésiastiques et militaires qui ont été et resteront les vrais amis de l'Université.

*
**

J'ai l'honneur de déposer la charge rectorale et de la remettre en mains de mon ami M. Henri Fredericq.

M. Fredericq monte à la tribune et y prononce l'allocution que nous reproduisons ci-après :

MONSIEUR LE PRO-RECTEUR,

Ce sont sans aucun doute les sentiments d'amitié dont déjà vous m'avez donné tant de preuves qui vous ont inspiré les paroles que vous venez de m'adresser. Je m'efforcerai de ne pas décevoir les espérances que l'on veut bien mettre en moi et de remplir avec honneur les devoirs de mes nouvelles fonctions.

Le premier d'entre eux, Monsieur le Pro-Rector, et le plus agréable, est de vous dire la gratitude de l'Université pour la façon si distinguée dont vous l'avez conduite pendant près de trois ans. Certes, au début, votre tâche ne fut pas aisée : vous étiez Rector en fait, sans en avoir le titre. On pouvait penser que cet interim ne serait qu'éphémère et qu'il se limiterait à l'expédition de quelques affaires courantes sans importance. Mais le temps passait, sans qu'il vous fût permis de poursuivre une politique de longue haleine. Malgré les difficultés de la situation dans laquelle les circonstances vous avaient placé, vous avez su donner de multiples preuves de la haute idée que vous vous faisiez de votre mission. Cette mission,

vous l'avez accomplie avec tact, avec dignité, avec dévouement, ne ménageant ni votre temps, ni votre peine pour assurer à nos Facultés le développement qui doit être le leur.

Nous avons applaudi à l'Arrêté du Régent qui, suivant nos suggestions, vous consacrait officiellement dans les hautes fonctions que vous remplissiez, depuis deux ans, à titre officieux.

C'est pour moi le plus agréable des devoirs de vous adresser, au nom de tous vos collègues, un témoignage public d'estime et de reconnaissance.

Nous sommes certains que l'Université, qui vous doit déjà beaucoup, vous devra davantage encore dans l'avenir. Rentré dans le rang, vous ne connaîtrez pas le repos. Les loisirs que vous aurez retrouvés, vous les consacrerez à vos savantes études juridiques. Et cela aussi sera servir l'Université.

MES CHERS COLLÈGUES,

Pendant les trois années qui s'ouvrent devant moi, j'aurai besoin de votre collaboration et de votre confiance. C'est avec sérénité que je les escompte l'une et l'autre. Car vos objectifs sont aussi les miens : vous voulez la grandeur de notre Université. Avec vous, je veux servir cette chère maison à laquelle m'attache une tradition familiale longue de plus d'un siècle.

Nous nous efforcerons de donner à nos Facultés les possibilités matérielles qui leur permettront d'exercer leurs activités scientifiques avec le rendement maximum. Des projets grandioses sont en train de s'élaborer en vue du transfert de l'Université sur la colline de Cointe, dans un cadre digne d'une institution qui veut rester à la pointe du progrès. Unissons nos efforts pour les réaliser, et, groupons-nous autour de Monsieur l'Administrateur-Inspecteur dans les luttes qui vont s'engager.

Mais la situation morale de l'Université doit rester la première de nos préoccupations. Vous et moi, nous avons le devoir de sauvegarder son avenir, en apportant tous nos soins au recrutement de ses cadres scientifiques.

Convaincu que le savoir, le talent et le caractère sont les

seuls critères qui doivent déterminer notre choix, je m'efforcerai d'obéir à une seule consigne : celle de l'impartialité. De toutes mes forces, je combattrai l'intrusion, dans les affaires de l'Université, de considérations étrangères à leur esprit. Je suivrai ainsi la ligne de ceux qui m'ont précédé, et particulièrement de notre grand et cher Jules Duesberg qui, maintes fois, barra la route au favoritisme politique, générateur de démoralisation.

ETUDIANTS ET ETUDIANTES,

De l'homme à qui échoit aujourd'hui l'honneur et la joie de pouvoir se dire votre chef, votre guide et, si vous le voulez autant que lui, votre ami, vous attendez sans doute l'énoncé d'un programme. Je ne vous révélerai pas d'emblée la totalité de mes projets, car je veux vous laisser le plaisir de la surprise; et puis, il faut me laisser le temps de les réaliser un à un.

Mais je vous prie d'être assurés que, à l'exemple de ceux qui, avant moi, ont porté l'hermine, à l'exemple de M. le directeur Braas, à qui j'ai dit il y a un instant notre gratitude, de M. Léon Graulich, fondateur du Service Social Universitaire, gardien, sous l'occupation allemande de l'honneur de notre Université, protecteur des étudiants contre les exactions de l'ennemi et de sa Werbestelle; à l'exemple aussi de Jules Duesberg, dont le courage et la persévérance surent conquérir pour l'Université, et pour vous, Etudiants qui m'écoutez, tant de bienfaitantes réalisations, soyez assurés, dis-je, que je saurai inscrire au premier rang de mes soucis quotidiens, votre culture intellectuelle, votre santé physique et morale et les conditions de votre vie matérielle.

Je songe à ce Comité mixte de professeurs et d'étudiants qui, dès cette année a vu le jour dans notre Faculté de Médecine et dont je voudrais voir étendre le principe à toute l'Université, avec la conviction que c'est une bonne chose de donner à la jeunesse le sens de ses responsabilités en l'associant au fonctionnement d'une maison qui est la sienne; je pense à vos aspirations artistiques que j'encouragerai de toutes mes forces,

à la Maison des Etudiants et au Service Social Universitaire dont je voudrais développer l'action en abordant courageusement le grave problème des logements universitaires.

Enfin, je souhaite que les Pouvoirs publics ne tardent pas davantage à nous donner la Plaine de Sports et l'Institut d'Education physique que nous réclamons depuis si longtemps. Nous ne pouvons négliger le souci de votre santé et nous ne voulons pas dans ce domaine, comme dans tous les autres, nous laisser distancer par les institutions rivales.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Ne croyez pas que l'Université ne soit qu'un assemblage plus ou moins disparate d'écoles professionnelles destinées à former des spécialistes. Elle est plus et mieux que cela. *Universis disciplinis* doit rester notre devise.

Initiez-vous à la vie et à la culture des autres peuples.

Apprenez les langues de grande circulation mondiale.

Invitez à Liège des étudiants étrangers. Saisissez toutes les occasions de voyager au delà de nos frontières. Elargissez vos horizons et hâtez l'avènement de la fraternité des peuples. Je vous y aiderai de toute mon énergie.

Mais pour réaliser ces projets, j'ai besoin de votre collaboration, je réclame votre confiance, je fais appel à votre esprit de discipline.

Dans la Nation, vous appartenez à une enviable minorité. Sachez le comprendre et vous en rendre dignes. Vous jouissez d'un privilège inestimable : celui d'avoir accès aux joies les plus pures et les plus hautes : celles que donne la culture de l'esprit.

Vous êtes appelés, vos études terminées, à devenir pour les autres Belges, des guides et des modèles. Dès l'Université, commencez à en faire l'apprentissage et accomplissez ponctuellement vos devoirs d'étudiants.

Mais, je vous en prie, n'allez pas croire que votre nouveau

recteur ait oublié le temps de ses vingt ans et vous prodiguer que des conseils d'austérité.

Vous êtes jeunes; tâchez de le rester. Cela aussi, apprentissage à faire. L'amour du travail bien fait n'exclut la bonne humeur, et d'ailleurs, on ne fait bien que ce qu'on fait avec entrain. Et après tout, les 24 heures de la journée ne sont pas toutes faites pour l'étude.

Mais je vous en conjure, sachez choisir vos délassements. N'oubliez jamais votre dignité d'homme; fuyez la grossièreté dans vos propos et vos manières. Aidez-nous à faire de vous, non seulement des avocats, des médecins, des ingénieurs, des pharmaciens instruits et bien armés pour les luttes de la vie, mais encore des hommes de caractère et de haute éducation tels que ceux que s'enorgueillissent de former certaines grandes universités étrangères.

Soyez fiers de vous dire élèves de l'Université de Liège. Elle le mérite.

Faites en sorte que l'Université, à son tour, puisse être fière de vous.

MONSIEUR LE MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

L'Université sent tout le prix de l'honneur que vous lui faites aujourd'hui en assistant à la reprise annuelle de son activité. Nous voyons dans votre présence parmi nous un gage de votre sollicitude pour le Haut Enseignement et la Recherche et de votre souci de connaître leurs aspirations et leurs besoins.

EXCELLENCES,
MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSEIGNEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

Il m'est particulièrement agréable de saluer ici les amis fidèles qui nous entourent.

Au nom de l'Université, je remercie les représentants diplomatiques et consulaires des Nations amies,

J
Fuger
Fuger
Fuger
c.collette
c.collette
Delwiche Jacques
Fuger
c.collette

les Hautes Autorités judiciaires et civiles,
Messieurs les Recteurs des Universités de Bruxelles, de Gand et
de Louvain,

Monsieur le Directeur de la Fondation Universitaire,
Monsieur l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège,
qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

Leur présence nous est un précieux témoignage de leur
fidèle sympathie.

Je déclare ouverte l'année académique 1947-1948.
